

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2009

### - COMPTE-RENDU -

L'AN DEUX MIL NEUF

et le 05 mars à 20 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur REVOL Jean-Michel, Maire.

#### Présents :

MM. REVOL JM., PRAZ J., Mme REY-FOITY AM., M. PAVY A., Mmes PELLINI C., PAYM D., M. BALESTAS J.Y., Mme PRINCIC M-C., M. COINDRE D., Mme FERRIER J., MM GILOZ A., CIPRIANI M., BABOY J.F., Mmes SECOND GUILHERMET G., CHARMEIL C., MM SYLVESTRE R., BOURAS D., Mmes LANOTTE E., ALOUI I., MM BEN JANNET O., TOURRE A., CAVAT D., Mme CHAPRE S., M. CHABERT X., Mme BURDEYRON E.

#### Absents représentés :

M. MUET J.S., Mmes NAVA N., DUMAS M., BOURGEOIS M.

Le Conseil Municipal de la Commune de ST-MARCELLIN, dûment convoqué en application des articles L. 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REVOL, Maire, le jeudi 05 mars 2009, à vingt heures trente, en séance ordinaire. En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BEN JANNET Oualid, Conseiller municipal, a été nommé, Secrétaire de Séance par l'Assemblée.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le retrait du point n°11 inscrit à l'ordre du jour « Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de l'entrée sud de la ville »

Le Conseil examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

#### **1 - Objet : Approbation du compte administratif 2008 de la Ville**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain PAVY, Adjoint aux Finances, délibérant sur le compte administratif de 2008 dressé par Monsieur Jean-Michel REVOL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du receveur.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>SECTION</b>	<b>PRÉVU</b>	<b>RÉALISÉ</b>	<b>RESTES A RÉALISER</b>
	en euros	en euros	en euros
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	9 949 097,00	8 602 204,71	
Recettes	9 949 097,00	10 791 310,76	
Résultat reporté		0,00	
Résultat cumulé (excédent)		<b>2 189 106,05</b>	

<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	12 856 273,00	5 095 597,45	7 600 918,88
Recettes	12 856 273,00	4 168 571,18	3 414 303,32
Résultat reporté		3 583 132,00	
Résultat (excédent)		2 656 105,73	-4 186 615,56
Résultat avec RAR (déficit)		<b>-1 530 509,83</b>	
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>			
Dépenses		21 298 721,04	
Recettes		21 957 317,26	
Résultat (excédent)		<b>658 596,22</b>	

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

- **VOTE,**

- **POUR : 22**
- **ABSTENTIONS : 06**

## **2 - Objet : Ville - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008**

<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>Euros</b>
- Excédent =	2 189 106,05
- Déficit =	
A) Excédent au 31 décembre 2008	
* Affectation 002 – Excédent antérieur reporté	725 000,00
* Affectation excédent de fonctionnement (10682)	1 464 106,05

- **VOTE,**

- **POUR : 23**
- **ABSTENTIONS : 06**

## **3 - Objet : Approbation du Compte Administratif 2008 - Eau & Assainissement**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain PAVY, Adjoint aux Finances, délibérant sur le compte administratif de 2008 dressé par Monsieur Jean-Michel REVOL, Maire, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du receveur.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

<b>SECTION</b>	<b>PRÉVU</b>	<b>RÉALISÉ</b>	<b>RESTES A RÉALISER</b>
	en euros	en euros	en euros
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	210 334,00	180 933,78	
Recettes	210 334,00	161 393,45	
Résultat reporté		76 024,00	
Résultat cumulé (excédent)		<b>56 483,67</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	254 065,00	149 433,10	
Recettes	254 065,00	116 443,47	
Résultat reporté		108 395,82	
Résultat cumulé		<b>75 406,19</b>	

(excédent)			
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>			
Dépenses		330 366,88	
Recettes		462 256,74	
Résultat (excédent)		<b>131 889,86</b>	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

- **VOTE,**  
- **POUR : 22**  
- **ABSTENTIONS : 06**

#### 4 - Objet : Eau et Assainissement – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008

Résultat de fonctionnement 2008	En €uros
Excédent =	56 483,67
Déficit =	
A) Excédent au 31 décembre 2008	
* 002 – Excédent antérieur reporté	56 483,67

- **VOTE,**  
- **POUR : 23**  
- **ABSTENTIONS : 06**

#### 5 - Objet : Approbation du Compte Administratif 2008 - Z.A.C. des Échavagnes

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain PAVY, Adjoint aux Finances, délibérant sur le compte administratif de 2008 dressé par Monsieur Jean-Michel REVOL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du receveur.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTES A RÉALISER
	en euros	en euros	en euros
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	89 291,00	58 637,36	
Recettes	89 291,00	89 291,00	
Résultat reporté		0,00	
Résultat cumulé (excédent)		<b>30 653,64</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	70 657,00	30 732,91	
Recettes	70 657,00	39 924,45	
Résultat reporté		-39 923,77	
Résultat (déficit)		<b>-30 732,23</b>	
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>			
Dépenses		129 294,04	

Recettes		129 215,45	
Résultat (déficit)		<b>-78,59</b>	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

- **VOTE,**  
**- POUR : 22**  
**- ABSTENTIONS : 06**

#### **6 – Objet : Z.A.C des Échavagnes – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008**

<b>Résultat de fonctionnement 2008</b>	
Excédent =	30 653,64
Déficit =	
A) Excédent au 31 décembre 2008	
* Affectation à l'excédent reporté (1068)	30 653,64

- **VOTE,**  
**- POUR : 23**  
**- ABSTENTIONS : 06**

#### **7 - Objet : Approbation du Compte Administratif 2008 - Z.A.C. de la Plaine**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain PAVY, Adjoint aux Finances, délibérant sur le compte administratif de 2008 dressé par Monsieur Jean-Michel REVOL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du receveur.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>SECTION</b>	<b>PRÉVU</b>	<b>RÉALISÉ</b>	<b>RESTES A RÉALISER</b>
	en euros	en euros	en euros
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	2 500 001,00	723 306,89	
Recettes	2 500 001,00	0,00	
Résultat reporté		0,00	
Résultat cumulé (déficit)		<b>-723 306,89</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	2 682 519,00	0,00	
Recettes	2 682 519,00	0,00	
Résultat reporté		-182 518,30	
Résultat (déficit)		<b>-182 518,30</b>	
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>			
Dépenses		905 825,19	
Recettes		0,00	
Résultat (déficit)		<b>-905 825,19</b>	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report

à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

- **VOTE,**  
- **POUR :**                    **22**  
- **ABSTENTIONS :**        **06**

### **8 - Objet : Z.A.C de la Plaine – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008**

<b>Résultat de fonctionnement 2008</b>	
Excédent =	0,00
Déficit =	- 723 306,89
A) Excédent au 31 décembre 2008	
* Affectation au déficit reporté (002)	- 723 306,89

- **VOTE,**  
- **POUR :**                    **23**  
- **ABSTENTIONS :**        **06**

### **9 - Objet : Préparation du budget primitif 2009 - Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Il rappelle également que l'article 50 du règlement intérieur du Conseil Municipal définit les conditions de ce débat.

Ce débat s'articule autour des axes suivants détaillés dans le document joint en annexe :

- 1- Perspectives économiques et prévisions pour les finances publiques
- 2- La loi de finances 2009, budget de l'Etat et son impact sur les collectivités
- 3- L'analyse financière de la commune – rétrospective – Prospective.
- 4 – Analyse des ratios.
- 5 – Budget primitif 2009.
- 6 – Fiscalité
- 7 – Analyse et évolution de la dette.

Monsieur le Maire propose un schéma sans augmentation des taux de la fiscalité locale.

### **10 - Objet : Avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de construction de la Maison du Sud Grésivaudan**

Monsieur Le Maire,

Rappelle que par marché passé selon la procédure de MAPA telle que définie et autorisée par l'article 28 du code des marchés publics, le groupement constitué par :

- le cabinet d'architecture L'autre Fabrique, La galicière 38160 CHATTE
- la Sté BASSO Bénédicte SARL, 163 Cours Berriat 38000 GRENOBLE
- la Sté SORAETEC, 16 Rue de Paris 38000 GRENOBLE
- la SARL CET, 47 Chemin de la Taillat BP 117 38243 MEYLAN CEDEX
- la Sté THERMIBEL, 2 Chemin des Maronniers 38100 GRENOBLE

est chargé de la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de construction de la Maison du Sud Grésivaudan.

Le coût prévisionnel provisoire des travaux ayant servi à la passation du marché était de 1 560 000 €HT valeur septembre 2006.

Après études et prise en compte des contraintes de réalisation des travaux le coût prévisionnel définitif des travaux est arrêté en phase PRO à 2 210 263 €HT (valeur février 2008) soit 2 074 634 €HT en valeur septembre 2006.

Il convient alors de calculer le montant de la rémunération définitive de la mission de maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions de l'article 2.1 du marché.

La rémunération définitive est ainsi de 216 591.79 €HT soit 259 043.78 €TTC

L'augmentation du montant du marché étant supérieure à 5% du montant initial il convient de solliciter une délibération du conseil municipal

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** le projet d'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de construction de la Maison du Sud Grésivaudan pour un nouveau montant de 216 591.79 €HT soit 259 043.78 € TTC.

- **Autorise** Mr le Maire à signer les pièces correspondantes à la passation et à l'exécution de cet avenant.

- **VOTE,**

- **POUR :** 23

- **ABSTENTIONS :** 06

### **11 - Objet : Aménagement de la rue du 19 mars 1962 - Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de sécuriser la rue du 19 mars 1962, il y a lieu d'effectuer des travaux d'aménagement.

La répartition des dépenses s'effectuera conformément au tableau joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** les travaux d'aménagement de la rue du 19 mars 1962,
- **Sollicite** auprès du Conseil Général de l'Isère une subvention la plus élevée possible,
- **Habilite** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la constitution du dossier.

- **VOTE, à l'unanimité**

Puis après diverses explications et informations, le débat des questions orales étant clos, la séance est levée à 22 heures 28.

Saint-Marcellin le 10 mars 2009

La secrétaire de séance,  
Oualid BEN JANNET

Le Maire,  
Jean-Michel REVOL